

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Éducation : une reprise des cours sous conditions

Prissilia M MOUITY
Libreville/Gabon

LES échanges entamés lundi entre le ministre de l'Éducation nationale, Patrick Daouda Mouguiama, les partenaires de son département et les forces de l'ordre se sont poursuivis hier à Libreville. Il ressort de ces discussions que la reprise des cours est conditionnée par la mise en place d'un dispositif de sécurité aux abords et dans l'enceinte des établissements scolaires.

Pour les parents et les responsables des syndicats de l'Éducation, la psychose créée suite à la présumée vague d'enlèvements d'enfants, la semaine écoulée, aurait eu un impact sur les élèves. Ils attendent donc que l'environnement des apprenants soit véritablement sécurisé avant de prétendre à une reprise des cours. " Nous ne voulons pas précipiter les choses. Les parents d'élèves ont un devoir de pédagogie à faire avec leurs enfants. Ils doivent les rassurer. Aussi, le gouvernement a annoncé des mesures. Celles-ci doivent être expliquées aux populations pour qu'elles se sentent en sécurité ", a souligné Fridolin Mve Messa, président du Syndicat de l'éducation nationale (Sena).

Il serait donc prématuré pour les élèves de reprendre le chemin de l'école sans garantie préalable. Selon Mezui-Menie, président de la Fédération nationale des associations des parents d'élèves et étudiants du Gabon (Fenapag), les enfants doivent être davantage rassurés d'autant que rien, à ce jour, n'a véritablement été fait pour garantir leur sécurité. " Nos enfants ne regagneront pas le chemin de l'école tant que leur sécurité ne sera pas assurée. Mieux, tant que le pays ne retrouvera pas sa sérénité ", a-t-il fait savoir. Cette crise qui s'impose aux partenaires de l'Éducation nationale et aux apprenants ralentirait le processus de scolarisation des élèves. Il est urgent, pour les différentes parties, de trouver des solutions de sortie de crise pour le bien de nos enfants et pour l'avenir de la nation.



Une vue des parties en concertation hier au ministère de l'Éducation nationale.

Pour une meilleure protection des données personnelles

LA commémoration, hier, de la journée mondiale des données personnelles a donné l'occasion à la Commission nationale en charge de la question d'éduquer le public, dans le cadre d'une journée portes ouvertes.

Rudy HOMBENET ANVINGUI
Libreville/Gabon

AUJOURD'HUI, les données personnelles sont au cœur de nombreuses polémiques. Devenues l'or noir de l'internet, ces informations très personnelles ont une journée internationale qui leur est dédiée. C'était hier, 28 janvier 2020. À Libreville, l'événement a été célébré à la place de l'Indépendance, sise au centre-ville. Il visait à sensibiliser le grand public sur ce sujet ô combien délicat de la protection des données personnelles. À cet effet, la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP) a organisé une journée portes ouvertes. Occasion pour le président de cette Commission, Joël Dominique Ledaga,

de rappeler que cette célébration a simplement vocation à mettre le focus sur un aspect primordial de notre identité numérique actuelle, plutôt qu'à forcer une quelconque entreprise ou un citoyen à prendre des mesures drastiques pour sa vie privée. Sous le thème "Éducation au numérique : les jeunes face aux réseaux sociaux", les organisateurs ont rappelé les dangers de l'ascension fulgurante du numérique sur la vie privée de ses utilisateurs. Entre l'atteinte à la vie privée, aux données relatives à la santé et la violation constante des droits fondamentaux des libertés individuelles et publiques, il est important que la couche sociale la plus vulnérable que sont les jeunes soit protégée. Une protection qui passe par la sensibilisation.



Visite des stands par les officiels.

"Ici, il nous permet d'affirmer que la protection des données personnelles et de la vie privée n'est pas un mythe en Afrique, mais une réalité, car plusieurs pays africains ont déjà adopté

une loi et institué une autorité indépendante chargée de veiller à la protection des données personnelles et de la vie privée de leurs citoyens", a souligné Joël Dominique Ledaga.